

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2012**

**Présents** : M Dovergne : Maire, Mme Hanosset M : Adjointe  
Mmes Berthe M, O Lavallard  
Mrs Pommier A, Delecroix S, Lemarié S, Mazurier T,

**Absents** : Mme Bourgois A, Mr. Lapère E

Secrétaire de séance : Mme Maryline HANOSSET.

**Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 04/07/12 et 12/09/12, après lecture, ont été adoptés à l'unanimité.**

### **I - BAIL DU LOGEMENT:**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le logement communal situé 2 rue des Ecoles et la classe de l'école attenante à ce logement seront mis en vente puisqu'un nouveau bâtiment scolaire va être construit. Il y a lieu de résilier le bail établi entre la Commune et Mr Logan BRIANCHON et Melle Claire GADOUX à compter du 03 Octobre 2012.

La commune laisse aux locataires la jouissance du logement jusqu'à la vente de celui-ci. Les frais relatifs à ce logement continueront à être perçus par la Commune dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et donne pouvoir à Mr le Maire de prévenir les locataires.

*Délib.N° 01 - 031012 – 80237*

### **II - VENTE DE LA MAISON :**

La commune ayant décidé de construire un nouveau bâtiment scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre le logement communal situé 2 rue des Ecoles et la classe attenante à ce logement.

Le conseil, après en avoir délibéré, fixe le prix de cet ensemble (1 seul lot) à 200 000 €.

*Délib.N° 02 - 031012 - 80237*

### **III - DON DU COMITE DES FETES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le don de 4 349.70 € remis à la commune par le Comité des Fêtes de Démuin.

*Délib.N° 03 - 031012 - 80237*

### **IV - TRAVAUX ECOLE :**

Monsieur le Maire fait part de tous les devis reçus. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir les entreprises suivantes :

-Étude de sol :

- ARTEMIA pour un montant de 301€ HT soit 360€ TTC

-Courbe de niveau :

- METRIS pour un montant de 750,50€ HT soit 897,60€ TTC
- Bureau de contrôle + coordonnateur de sécurité + Dossier accessibilité :
  - SOCOTEC pour un montant de 7 280€ HT soit 8 706,88€ TTC
- Expertise amiante et plomb :
  - EXPERTISSIMO pour un montant de 300€ HT soit 358,80€ TTC  
*Délib.N° 04 - 031012 - 80237*

**V - FESTIVITES :**

- Spectacle des « années hippies » le 13/10 à 20h30 à la salle des fêtes. Le matériel nécessaire est commandé à l'OCRP et pris par la CCALM. Il y aura un pot à la fin. Préparation de la salle à 17h.
- Une Somme de gourmandise : Animation culinaire le 17/10 à partir de 14h30 à la salle des fêtes.
- Le concert de la chorale de Blangy est reporté à une date ultérieure.
- Cérémonie du 11/11 à 11h30.
- Noël des enfants : spectacle à Amiens le 10/12.
- Vœux le 11/01/13.

**VI- QUESTIONS DIVERSES :**

- Il y aura des travaux sur le CD 23 au niveau de la 934 du 22 au 26/10.
- Monsieur le Maire faire part d'un devis pour le grillage pour la station de pompage.

La séance est close à 22 H 45 et comporte 4 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M. Berthe

O. Lavallard

S. Delecroix

A. Pommier

T. Mazurier

S. Lemarié